

Faculté de sciences appliquées



AMCO2955 Aspects juridiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

[30h] 3 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Francis Haumont

Langue d'enseignement : français

Niveau : Second cycle

Résumé : Contenu et Méthodes

Comme son intitulé l'indique, le cours se concentre sur la réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en Belgique en tenant compte, bien entendu, du fait que ces matières sont régionalisées depuis la loi de la réforme institutionnelle du 8 août 1980.

L'accent sera mis sur le nouveau Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine entré en vigueur le 1er mars 1998 et sur l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme.

Les références seront régulièrement faites sur la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, devenue décret coordonné le 22 octobre 1996, toujours d'application en Région flamande.

Dans le cadre de l'examen de ces réglementations, les questions qui retiendront l'attention seront essentiellement : la planification active et passive de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les permis d'urbanisme, de bâtir, de lotir, les règlements d'urbanisme, le contentieux administratif, pénal et civil de l'urbanisme et les instruments de l'aménagement actif. Tout en étant consacré essentiellement à l'examen du droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sensu stricto, le cours sera partiellement consacré à l'examen des principales questions du droit de l'environnement en rapport avec le droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne la méthode d'enseignement, elle sera fondée largement sur la présentation de cas concrets illustrant les règles complexes de cette matière.

Programmes proposant cette activité

BIR2 Bio-ingénieur
FSA3DS Diplôme d'études spécialisées en sciences appliquées

Autres crédits de l'activité dans les programmes

BIR22/5E	Deuxième année du programme conduisant au grade de bio-ingénieur : Sciences et technologie de l'environnement (Aménagement du territoire)	(3 crédits)	Obligatoire
FSA3DA	Diplôme d'études approfondies en sciences appliquées	(3 crédits)	
FSA3DS/UD	Diplôme d'études spécialisées en sciences appliquées (urbanisme et développement territorial)	(3 crédits)	Obligatoire